




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-29166-DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.480**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : LUYNES BIGARON - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE PENITENTIAIRE
- CESSIION EMPRISES DE TERRAIN A L'ETAT**

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Helliott BRAMI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Hervé GUERRERA

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal

Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/09/13

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

-

Nomenclature : 3.2 Alienations**Politique Publique** : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**OBJET** : LUYNES BIGARON - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE
PENITENTIAIRE - CESSION EMPRISES DE TERRAIN A L'ETAT - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du projet de création d'un établissement pénitentiaire de 500 à 800 places situé dans le quartier de Luynes Bigaron à proximité immédiate de l'actuelle maison d'arrêt, l'Etat a diligenté du 11 mars 2013 au 12 avril 2013 inclus une enquête publique portant sur l'utilité publique des travaux, la demande d'autorisation requise au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'Environnement issus de la loi sur l'eau, la mise en compatibilité du POS et le parcellaire.

Je vous rappelle que par délibération n° 2013.348 du 8 juillet 2013 nous avons donné un avis favorable à la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols avec l'opération de construction de cet établissement pénitentiaire devant faire l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique.

L'assiette foncière de ce projet inclut quatre parcelles (cf plan ci-joint) appartenant à la ville et constituant des emprises de chemins ruraux pour une surface globale de 2 754 m².

La valeur vénale de ces terrains a été définie par les services de France Domaine à une valeur totale de 11 567,00 € incluant l'indemnité de remploi (cf lettre du 26 décembre 2012 jointe en annexe).

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DECIDER** la cession à l'Etat des emprises susvisées pour une surface globale de 2 754 m².
- **DIRE** que cette cession se fera au prix de 11 567,00 €.
- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte correspondant ainsi que tout document afférent à ce dossier.
- **AUTORISER** M le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de la somme correspondante.

**2013.480 - LUYNES BIGARON - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE
PENITENTIAIRE - CESSION EMPRISES DE TERRAIN A L'ETAT**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
pôle gestion publique
division france domaine
38 boulevard baptiste bonnet
13285 MARSEILLE CEDEX 8

Affaire suivie par : JC ROBERT
Jean-claude.robert1@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 04 42 37 54 05
Télécopie : 04 42 37 54 08

FICHE N° 12

ESTIMATION IMMOBILIERE

Dossier:2012-001V4146

connexe :2012-001V2895

Enquêteur : ROBERT Jean Claude

1 projet : Extension du centre pénitentiaire de Luynes

N° de Plan:

2 Commune : Aix en Provence

3 propriétaires présumés:

Ville d'Aix en Provence

4 Situation et description sommaire du bien

	Section	N° Parcelle	Superfi cie	Emprise	Nature	urbanisme
Bigaron	HK	DP	2754m ²	2754 m ²	Chemin rural	NCp

6 Urbanisme: Zone naturelle destinée exclusivement à l'exercice d'activités agricoles

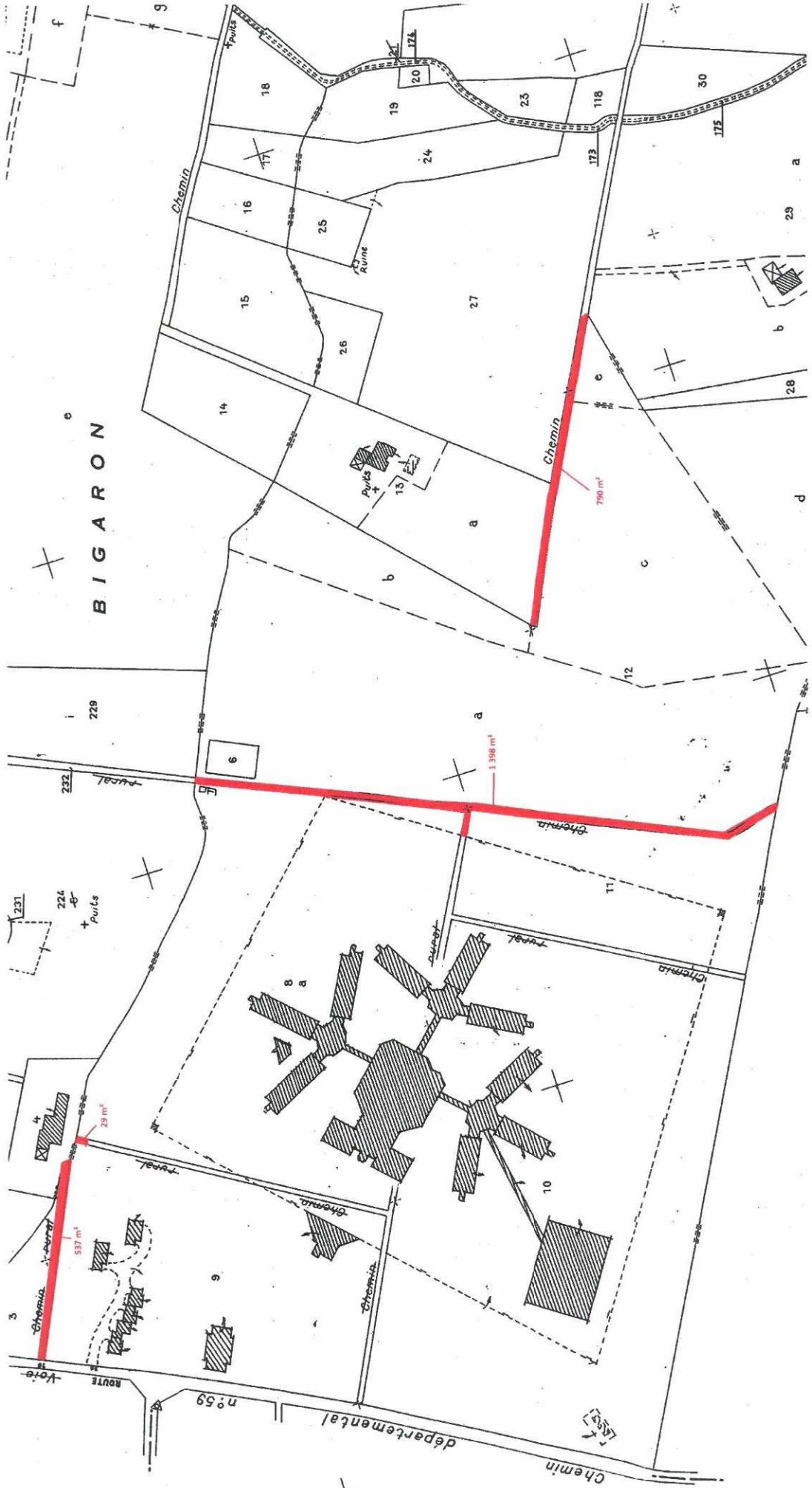
7 situation locative :présumé libre

8 Détermination des indemnités à verser dans le cadre d'une DUP

Nature de l'Indemnité		Base de calcul	Montant
Indemnité Principale	Non Bâti	4€/m ² x2754 m ²	11016 €
Indemnité de Remploi (5%)			551,00 €
		Total	11 567,00 €

'Aix le 26/12/2012

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directrice Régionale des Finances Publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône,
Par déléation,
L'inspecteur
JC ROBERT



1:6,200

36,000

1:35,800

SECTION HP